
JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérétagne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérétagne

S.I.P.O.B

DÉCRET N°2021-07

Portant modification au décret 2019-02

Son Altesse Sérénissime le Prince de Bérétagne,
Vu la Constitution,
Vu les événements portés à l'attention du Gouvernement,
Après consultation du Ministre d'Etat ;

TITRE I : Préambule

Art. 1. Le décret 2019-02 portant sur la création d'une chaîne de commandement est abrogé sans effet rétroactif.

TITRE II : Création d'une chaîne de succession aux fonctions de Ministre d'Etat

Art. 2. Il est décidé de mettre en place en cas d'incapacité immédiate du ministre d'Etat d'assurer les missions qui sont les siennes.

Art. 3. Ladite chaîne de succession est mise en place comme suit :

- Le Secrétaire d'Etat aux affaires intérieures
- Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
- Le Secrétaire d'Etat à la défense
- Le Procureur général
- Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Ecologie et de l'environnement

- Le Secrétaire d'Etat au Trésor
- Le Secrétaire d'Etat au développement

- Art. 4. La chaîne de succession aux fonctions de Ministre d'Etat n'est pas modifiable.
- Art. 5. Toute personne devant assurer temporairement les fonctions de Ministre d'Etat ne peut déléguer ses tâches.
- Art. 6. Cette personne exerce les fonctions de Ministre d'Etat par intérim, et est donc libérée de ses fonctions précédentes pendant l'absence du Ministre d'Etat titulaire. Le Ministre d'Etat par intérim retrouve ses fonctions dès le retour du Ministre d'Etat titulaire.

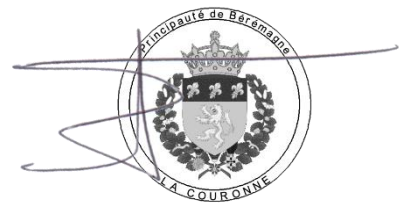
Le 16 février 2021

Son Excellence
M. Houssine Casanova, Ministre d'Etat



Publication approuvée par :

Son Altesse Sérénissime
Emanuel de Dovimaldi-Nassor, Prince de Bérégange



Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 19^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'année 2021